

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES
91750



PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 SEPTEMBRE 2024

En session ORDINAIRE dans la salle du Conseil de la mairie de Chevannes, sous la présidence de Sami BEN OUADA, Maire.

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre, à 19h00.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. MARAIS Gérard, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme ROUCHE Diane, Mme AMIOT Pascale, M. GEOFFROY Didier, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc.

Absents excusés : M. SOZZI François, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie, Mme DA SILVEIRA Kelly,

Absents non excusés : Néant

Pouvoirs : M. SOZZI François, pouvoir donné à M. GUERBADOT Maël
M. FREGOLENT Pierre, pouvoir donné à M. BEN OUADA Sami
Mme LEVEAU Sylvie, pouvoir donné à Mme BENHAMDANE Latefa
Mme DA SILVEIRA Kelly, pouvoir donné à M. BEN OUADA Mohamed

Secrétaire de séance : Latefa BENHAMDANE

Date de convocation : 02 Septembre 2024

Date d'affichage : 02 Septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 19

Quorum atteint : 15 conseillers présents sur 19

1-Nomination du secrétaire de séance

Mme Latefa BENHAMDANE est nommée secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

2-Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Juin 2024

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 11 Juin 2024, qui est adopté à l'UNANIMITÉ.

3-Administration générale

N° 2024/31 CONTRAT RURAL

M. le Maire expose au Conseil municipal les objectifs de la politique des Contrats ruraux, contrats tripartites élaborés par le Conseil Régional d'Île-de-France et le Conseil Départemental de l'Essonne, et visant à aider les communes de moins de 2 000 habitants et les syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable de leur territoire et s'inscrivant dans un projet d'aménagement d'ensemble compatible avec les documents d'urbanisme locaux et supra-communaux. Le projet prévoit au minimum 500.000€ de travaux pour recevoir 350.000€ de subventions.

Après un examen approfondi des actions à entreprendre en cohérence avec les objectifs de développement fixés à moyen et long terme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de Contrat rural.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N° 2024/32 PLAN DE FINANCEMENT CONTRAT RURAL

M. le Maire informe le Conseil municipal du plan de financement relatif au contrat rural.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N° 2024/33 DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN AU SIARCE

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'un fonds de soutien par le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau). Compte-tenu de la nécessité de faciliter la gestion des eaux pluviales en orientant le flux des eaux vers les avaloirs, il est proposé de faire une demande de fonds de soutien pour un montant de 2500€.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N° 2024/34 DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN AU SMOYS

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'un fonds de soutien par le SMOYS (Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine). Suite au passage au 100 % LED sur l'intégralité de l'éclairage public sur la commune, afin de réduire la consommation d'énergie ainsi que la quantité de déchets, il convient de faire une demande de fonds de soutien pour un montant de 2500€.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N° 2024/35 FONDS VERT

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite à la circulaire du 14 mars 2024 émanant du Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des Territoires concernant le déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds Vert », il convient de procéder à des travaux de changement de chaudière, d'éclairage intérieur du bâtiment de l'école du Centre en LED, ainsi que des radiateurs du bâtiment de l'étude et du bâtiment B, visant à diminuer les coûts énergétiques.

Ce projet de travaux est éligible à l'appel à projet « fonds vert ».

Ledit projet est estimé à 36 773 € et que la subvention y afférent est estimée à 29 418,40€.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N° 2024/36 FONDS DE CONCOURS N° 1 CCVE PROJET A RAYONNEMENT COMMUNAL DES COMMUNES DE MOINS DE 3000 HABITANTS

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE) d'un fonds de concours afin d'accompagner et participer financièrement à la réalisation de projets d'investissement visant à maintenir ou développer la qualité du service public.

Il soumet à l'assemblée le projet d'amélioration dans le cadre de la rénovation du bâtiment du vestiaire du stade multisports. Ce projet global porté par la commune de Chevannes est estimé à 48 108,36 € hors taxes (HT) et la subvention y afférent est estimée à 20 000 €.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N° 2024/37 FONDS DE CONCOURS N° 4 CCVE PROJETS RELATIFS AU PETIT PATRIMOINE TOURISTIQUE

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE) d'un fonds de concours afin d'accompagner et participer financièrement à la réalisation de projets pour la mise en valeur, la restauration, la réhabilitation du petit patrimoine historique, religieux, agricole, bâti, artistique ou culturel.

Il soumet à l'assemblée les projets éligibles afin de rénover l'église Saint Symphorien notamment pour la mise aux normes électriques ainsi qu'au changement de menuiseries abimées.

Le projet global porté par la commune de Chevannes est estimé à 16 585,17 € hors taxes et la subvention du Département au titre de l'aide à l'investissement culturel (AIC) y afférent est estimée à 6.550 €,

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N° 2024/38 PASSAGE A L'OFFRE N°3 ADHESION AU SERVICE COMMUN « DIRECTION MUTUALISEE DES SYSTEMES D'INFORAMTION » Communauté de Commune du Val Essonne (CCVE)

M. le Maire informe l'Assemblée que la commune de Chevannes met en place un grand chantier de remise à niveau de son parc informatique. Il devient nécessaire de souscrire à l'offre n° 3 afin de permettre à la commune de bénéficier de nombreux services indispensables au bon fonctionnement de la collectivité (nouveau serveur, intervention illimitée des agents d'assistance, etc.).

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N° 2024/39 PROJET DE DEPOLLUTION DU SITE DE L'ANCIENNE PEPINIERE DE CHEVANNES

M. le Maire informe l'Assemblée que suite à l'abandon du porteur de projet d'un centre équestre, il devient nécessaire de lutter contre les dépôts sauvages et les installations illicites.

La commune de Chevannes souhaite mettre en place un projet de dépollution du site de l'ancienne pépinière de Chevannes en soumettant la création d'un pôle vert.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion publique sera organisée prochainement.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à la MAJORITÉ des suffrages exprimés.

Le Conseil municipal :

POUR	16	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. SOZZI François, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme ROUCHE Diane, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc.
CONTRE	0	
ABSENTION	3	M. MARAIS Gérard, Mme AMIOT Pascale, M. GEOFFROY Didier

N° 2024/40 PRET DE MATERIEL SPORTIF AUX HABITANTS

M. le Maire informe l'Assemblée du souhait de la commune de favoriser la pratique sportive en mettant à disposition, gratuitement, certaines infrastructures ainsi que de divers matériels sportifs de la commune aux administrés en mairie.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N° 2024/41 MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE POUR L'ANTENNE RESIDENCE DE LA PRAIRIE

M. le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'être en conformité quant à la mise à disposition gratuite d'un terrain cadastré 0154 avec l'AFUL la Prairie pour un espace destiné à une antenne, il convient de mettre en place une convention avec l'association.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N° 2024/42 CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE (CCVE) ET LA COMMUNE DE CHEVANNES

M. le Maire informe l'assemblée que les droits d'occupation des terrains d'implantation des bornes anciennement conférés au SIREDOM (Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères) sont transférés à la CCVE et ce à compter du 1^{er} Juin 2024 selon délibération du Conseil communautaire du 02 avril 2024. Il convient désormais de mettre en place une convention d'occupation.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

N° 2024/43 REMUNERATION DES ENSEIGNANTS

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux recrutements d'intervenants pour animer les études surveillées et qu'il appartient à la Collectivité de déterminer le montant de la rémunération des enseignants dans la limite des montants maximum établis par

le Ministère de l'Education nationale. Il convient donc de fixer la rémunération des enseignants selon un barème détaillé à l'assemblée.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N° 2024/44 CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UNE AESH

M. le Maire informe l'Assemblée que suite à la publication au Bulletin Officiel n° 30 du 25 juillet 2024 il y a une possibilité de conclure une convention entre la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et les collectivités pour une éventuelle prise en charge d'une AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) sur les temps de pause méridienne.

Un tel agent a été recruté par la commune de Chevannes sur les temps de pause méridienne pour l'année scolaire 2023-2024.

La commune de Chevannes a l'intention de renouveler son recrutement pour l'année scolaire 2024-2025 sur les temps de pause méridienne afin d'être auprès d'un enfant scolarisé à l'école maternelle de la Plaine et à ce titre, il convient de mettre en place une convention entre la DSDEN et la commune de Chevannes.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'avant cette convention qui est une nouveauté, la commune, dans un esprit de solidarité prenait à sa charge l'agent.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

N° 2024/45 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2024

M. le Maire informe l'assemblée de l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions. A la suite des différents dossiers de demandes de subventions reçus en mairie, il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur le montant des subventions à accorder aux associations selon un tableau détaillé.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés.

Le Conseil municipal :

POUR	17	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. SOZZI François, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme ROUCHE Diane, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie, M. GEOFFROY Didier, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc.
CONTRE	1	M. MARAIS Gérard
ABSENTION	1	Mme AMIOT Pascale

N° 2024/46 DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE Mme Latefa BENHAMDANE, 3^{ème} adjointe

M. le Maire informe l'Assemblée de l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 08 Juin 2011 consacrant le droit à la protection fonctionnelle des élus.

Un courrier de demande de protection fonctionnelle de Mme Latefa BENHAMDANE, a été réceptionné en mairie en date du 29 août 2024 dans le cadre d'une procédure engagée à l'encontre de son agresseur.

La Commune est tenue de protéger les adjoints au maire dans le cadre de leur fonction en prenant en charge l'ensemble des frais de procédure et de mettre en place une convention d'honoraires avec un avocat.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés.

Le Conseil municipal :

POUR	16	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. SOZZI François, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme ROUCHE Diane, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc.
CONTRE	0	
ABSENTION	3	M. MARAIS Gérard, Mme AMIOT Pascale, M. GEOFFROY Didier

4- Informations diverses

4.1 Collecte de matériaux par la commune dans le cadre de travaux

De nombreux matériaux en parfait état sont récupérés à titre gratuit auprès d'une entreprise spécialisée dans le réemploi.

Sont listés en exemples suivants des matériaux récupérés gratuitement : des planchers destinés à la réfection du bungalow de l'école du Centre, divers matériels des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024... représentant une économie considérable pour la collectivité.

4.2 Valorisation du foncier site abandonné de l'ancienne école Clemenceau par les Services des Domaines

Evaluation 1 600 000 € par les Domaines – Il existe des servitudes de passage souterrain.

4.3 Etat des prêts dont la Mairie est garant

Présentation des tableaux.

4.4 Audience de l'ancienne secrétaire de mairie dans le cadre de l'affaire de faux et usage de faux, valorisation du préjudice de la commune

Audience prévue le 10 Septembre 2024 à 14h00 à Evry.

Valorisation des sommes volées : 90 000€ sur 3 ans – 10 000€ de dommages et intérêts pour la Commune.

4.5 Organisation de la 1^{ère} édition de la DOG PARTY Mme Delphine DEMAY

Le 21 Septembre 2024 sur le stade : invitation à venir.

4.6 Journée du patrimoine 21 et 22 septembre 2024

Programmation présentée par Mme Latefa Benhamdane : visite de l'église. Informations définitives à venir via l'application Panneau Pocket.

4.7 Travaux médiathèque

Les travaux sont terminés - des réserves sur les portes – ouverture début janvier 2025 en fonction des délais de réception.

4.8 Gestion des dépôts non conformes quartier Clemenceau

Bail emphytéotique avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (APHP) et le bailleur ANTIN pour la gestion des espaces. Ainsi, ce problème n'entre pas le domaine de compétence de la Municipalité mais du bailleur ANTIN.

4.9 Exposition en extérieure photos Relai Petite Enfance

Annnonce d'exposition/affichage photos éphémère près de la salle polyvalente et le bungalow accueillant le Relai Petite Enfance.

Mise en avant du métier d'assistante maternelle. Actuellement au nombre de 7 sur la commune. Relais en lien avec Champcueil. Les assistantes maternelles et leurs petits se retrouvent le mardi matin sur site à Chevannes.

4.10 Décisions du Maire

M. le Maire expose les décisions et les montants.

Divers

Embellissement de la commune : Dossier Ville fleurie, Validation de notre candidature.

Attente d'une labellisation « 1^{ère} fleur » pour 2025 suite passage du jury. Livre à retrouver sur le site de la commune.

La séance est clôturée à 19 heures 57 minutes.

Arrêté à la date du 06/09/2024

Signature

Le secrétaire de séance

Mme Latefa Benhamdane

Signature

Le Président

M. BEN OUADA Sami